

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
3 février 2022**

**Date d'affichage :
17 février 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **10 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

QUESTION N° 5

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2021

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 27 Janvier 2022.**

Vu l'avis conforme du comptable en date du 19 janvier 2022

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération). Il est nécessaire de procéder de cette façon cette année, puisque le Compte Administratif sera voté lors d'un Conseil Municipal prochain.

Le résultat anticipé sera très proche voire égal au résultat définitif puisque les chiffres ont été validés avec la Trésorerie.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2020 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation,

L'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022. Les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

COMMUNE DE RIOM

BUDGET PRINCIPAL / COMMUNE DE Riom			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)
Résultat de l'exercice 2021 de la SF	23 766 172,03	27 148 784,81	3 382 612,78
Résultat reporté de l'exercice 2020 (002 du CA)	0,00	3 573 500,00	3 573 500,00
Résultat de clôture 2021 de la SF	23 766 172,03	30 722 284,81	6 956 112,78
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)
Résultat de l'exercice 2021 de la SI	17 954 690,75	18 044 593,02	89 902,27
Résultat reporté de l'exercice 2020 (001 du CA)	3 154 456,67	0,00	-3 154 456,67
Résultat de clôture 2021 de la SI	21 109 147,42	18 044 593,02	-3 064 554,40
Solde des RAR au 31/12/2021	1 235 885,28	333 866,80	-902 018,48
Besoin (-) ou excédent (+) réel de financement de la SI	22 345 032,70	18 378 459,82	-3 966 572,88
Affectation du résultat de la SF			
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)
En couverture au besoin réel de financement de la SI (1068 en RI)	0,00	3 966 572,88	3 966 572,88
En excédent (+) ou déficit (-) reporté à la SF	0,00	2 989 539,90	2 989 539,90
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat au BP 2022			
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)
Section de fonctionnement			
En excédent (+) ou déficit (-) reporté à la SF	0,00	2 989 539,90	2 989 539,90
Section d'investissement			
Affectation du résultat (1068 en SI)	-3 966 572,88	0,00	3 966 572,88
RAR à reporter en N+1	1 235 885,28	333 866,80	-902 018,48
En excédent (+) ou déficit (-) reporté à la SI	-3 064 554,40	0,00	-3 064 554,40

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

L'arrêté prévisionnel des comptes permet de déterminer 3 éléments :

1) Le résultat prévisionnel de clôture 2021 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2020 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

2) Le résultat prévisionnel de clôture 2021 de la section d'investissement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2020 reporté de la section de d'investissement (compte 001).

3) Les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

COMMUNE DE RIOM

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Il est proposé la reprise anticipée suivante :

Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé 2021 : 6 956 112.78 €

Besoin de financement 2021 restes à réaliser inclus : 3 966 572.88 €
(Restes à réaliser en dépenses 1 235 885.28€ et recettes 333 866.80 €)

Affectation au compte 1068 (investissement) 3 966 572.88 €
Reprise au compte 002 (fonctionnement) 2 989 539.90 €

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2021, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL